



LE MÉDIATEUR

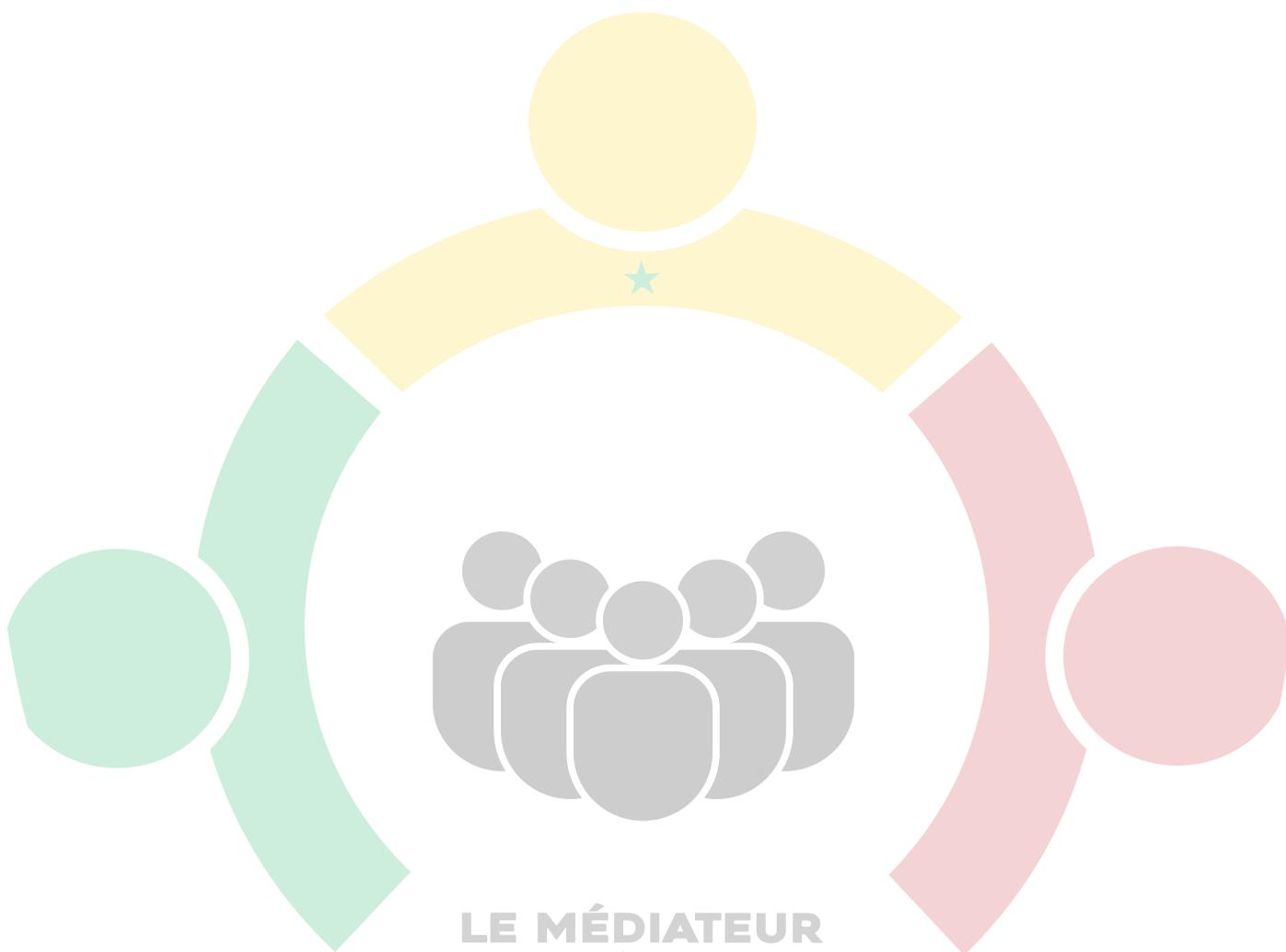
Bulletin trimestriel d'information de la Médiation de la République

N.03 - JANV 2023

RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

LA MÉDIATION VALIDE SON PLAN STRATÉGIQUE





**LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE**
À l'écoute du citoyen



SOMMAIRE

MOT DU MEDIATEUR

VIE DE L'INSTITUTION

1. LA MÉDIATURE CÉLÈBRE 2023

Le Médiateur exhorte au travail.....P.6

Le Secrétaire général magnifie les avancées.....P.7

2. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

La Médiation valide son Plan stratégique.....P.8

Le personnel désormais mieux soigné.....P.10

Chapeau bas.....P.11

3. LA FICHE D'AUDIENGE DU MÉDIATEUR.....P.12

PARTENARIAT

Ombudsman et médiateurs en session à Rabat.....P.16

Le Médiateur reçoit une mission du Niger.....P.17

ECLAIRAGE

Pr Abdoulaye DIEYE : "L'Education civique comme antidote à la montée des incivilités"....
.....P.18

ENTRETIEN

Mbaye THIAM : "Décoloniser notre administration dans son organisation comme ses modes
de fonctionnement".....P.19

LE MEDIATEUR

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Demba KANDJI

ONT CONTRIBUÉ A CE NUMERO

Demba KANDJI
Mactar SAKHO
Diatou CISSÉ
Khadim AMAR
Me Assane SALL

CONTACTS

(221) 33 921 12 57
www.mediaturedelarepublique.sn

CRÉDIT PHOTOS

El Hadj Sékou DEME

ADRESSE

22, rue Vincens x Faidherbe Dakar



MOT DU MÉDIATEUR

La parution du troisième numéro du bulletin « Le Médiateur », en même temps qu'elle marque la fin de l'année 2022, consacre la concrétisation de notre engagement d'en faire une publication trimestrielle. Elle coïncide surtout avec la fin d'une année entièrement dédiée à la prospective et à l'introspection dans le but de repenser notre stratégie et de la rendre plus efficace, compte tenu de nos moyens. La spécificité de notre Institution, configurée autour du seul Médiateur de la République justifie, si besoin en est, ce temps de réflexion destinée à repenser les problématiques liées à sa structuration et à ses stratégies.

Cette phase d'introspection et de prospective pendant plus de dix mois, en plus de nous amener à nous remettre en cause nous a permis de nous poser des questions essentielles comme : Où allons-nous ? Avec quels moyens ? Pour quels résultats ? Les réponses à ces questions se trouvent consignées dans un plan stratégique quinquennal qui va désormais constituer notre feuille de route. Sa mise en œuvre a déjà commencé avec l'élaboration d'un Plan de travail annuel (PTA) pertinent qui décline l'essentiel de nos activités au cours de l'année 2023. Son adoption par l'ensemble des membres de l'Institution a été précédée par la mise à la disposition du personnel d'une couverture maladie complète, grâce à un contrat signé avec la société d'assurances ASKIA. C'est le lieu, d'ailleurs, de remercier Monsieur Daouda Daff dont l'entregent a grandement facilité la matérialisation de ce partenariat.

Le plan stratégique quinquennal, décliné en plans de travail annuels,

va nous permettre désormais d'avoir devant nous un horizon dégagé, de savoir où nous allons et avec quels moyens. Il va surtout nous permettre, dans nos rapports quotidiens avec les citoyens et l'administration, de répondre avec pertinence aux questions vivantes qu'ils nous posent. Grâce à ces outils indispensables à toute gestion moderne des administrations, les résultats déjà palpables dès les premières semaines de sa mise en œuvre, permettent à chacun et à chacune des travailleurs de l'institution, d'être capable de donner une signification aux actes qu'il doit poser au profit des citoyens qui nous sollicitent. L'usage à bon escient desdits outils ouvre à l'Institution de fortes opportunités de participation à l'amélioration des rapports entre ces derniers et l'Etat, dispensateur du service public.

La mise en œuvre du plan stratégique intègre un volet important de renforcement de la visibilité institutionnelle du Médiateur de la République, à travers un dispositif d'information et de communication accordant une place prépondérante aux instruments numériques. A cet effet, le site internet de l'Institution a été reprofilé avec des contenus davantage lisibles pour les citoyens. La facilitation de l'entrée en contact avec les services du Médiateur de la République sera assurée par une application mobile en cours de finalisation.

C'est dire que l'Institution du Médiateur de la République s'inscrit dans une dynamique de digitalisation de ces processus de travail aux fins de satisfaire les attentes citoyennes en matière de médiation.

L'agenda de travail est orienté, concrètement, vers un déploiement dans les régions du Sénégal où il est

prévu de repositionner les délégués régionaux du Médiateur de la République. Les projections de l'Institution à l'échelle des localités, selon de nouvelles articulations, seront assises sur le redimensionnement des conditions financières des délégués régionaux ainsi que des dotations en équipements pour une exécution efficace et efficiente des tâches.

Le Médiateur de la République entend, à ce titre, donner corps à une volonté réitérée de rapprocher l'Institution des populations vivant dans les collectivités territoriales pour, autant que faire se peut, relayer et prendre en charge leurs préoccupations citoyennes, dans la limite des missions qui lui sont imparties et de ses pouvoirs.

Rationaliser l'organisation et les effectifs de l'Institution, raffermir son positionnement face aux défis actuels en amplifiant sa communication, sont autant d'axes stratégiques signalant des chantiers à réaliser par le Médiateur de la République avec ses collaborateurs.

Le bulletin trimestriel est, à cet égard, un vecteur de plaidoyer et de sensibilisation à l'adresse des citoyens, des administrations et des organismes investis de missions de service public. Pour marquer à l'attention de tous l'urgence qu'il y a à expliquer, toujours, la citoyenneté, l'intérêt d'en consolider les bases et la nécessité d'en préserver les acquis.

Par la plume et l'action, l'échange et la délibération, le Médiateur de la République compte intercéder, recommander mais aussi proposer afin que soit sauvegardé ce précieux statut – Citoyen – dont la défense et la protection émergent à la catégorie des actes majeurs de promotion et de renforcement de l'Etat de droit.



*La Médiation de la République
célèbre le nouvel an*



Le Médiateur exhorte au travail



**Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs,**

Je voudrais, en cette nouvelle année 2023, vous adresser mes vifs et sincères souhaits de bonne santé, de longue vie et de réussite dans l'ensemble de vos entreprises.

Vous me permettrez de saluer fortement la présence de nos collègues du Niger, Maître Moukeïla Mina Chapi et Monsieur Ali Séini, venus procéder à des échanges d'expériences avec moi et mes collaborateurs. Nos travaux furent de haute facture et ouvrent des perspectives réelles de collaboration.

Ainsi que vous avez pu le constater, l'année 2022 a été riche en initiatives et en réalisations. J'ai décliné ma vision de l'Institution que j'incarne toute ordonnée autour de la contribution à la promotion et à la consolidation de l'Etat de droit.

La matérialisation de ladite vision a justifié la mise en œuvre d'un dispositif de renforcement institutionnel après un diagnostic opérationnel auquel vous avez tous été associés. C'est le lieu de mettre en exergue l'atmosphère professionnelle et conviviale dans laquelle ce travail fut mené.

J'ai tenu, tout au long de l'année 2022, à améliorer significativement, dans la mesure de nos moyens budgétaires, les conditions de travail de l'ensemble du personnel. Cela s'est traduit par la mise à disposition d'un espace de restauration, un renforcement des équipements de bureaux notamment informatiques, un réaménagement des espaces de travail pour une meilleure ergonomie, la mise en réseau de l'Institution, le relèvement des rémunérations, la souscription d'une police d'assurance maladie couvrant les membres du personnel et leurs familles.

Je compte poursuivre dans cette dynamique de motivation de mes collaborateurs car les chantiers qui nous attendent sont importants. Nous les avons identifiés dans le Plan de développement stratégique et le Plan de travail annuel que nous sommes appelés à mettre en œuvre ; au service de nos concitoyens et de la République.

Avec vous, j'ai pu organiser deux séminaires majeurs, respectivement sur la Médiation institutionnelle et l'Etat de droit, sur la prise en charge des personnes atteintes de troubles mentaux. Ces séminaires ont permis quelque part de renforcer notre visibilité institutionnelle portée par un Bulletin trimestriel de l'Institution du Médiateur de la République.

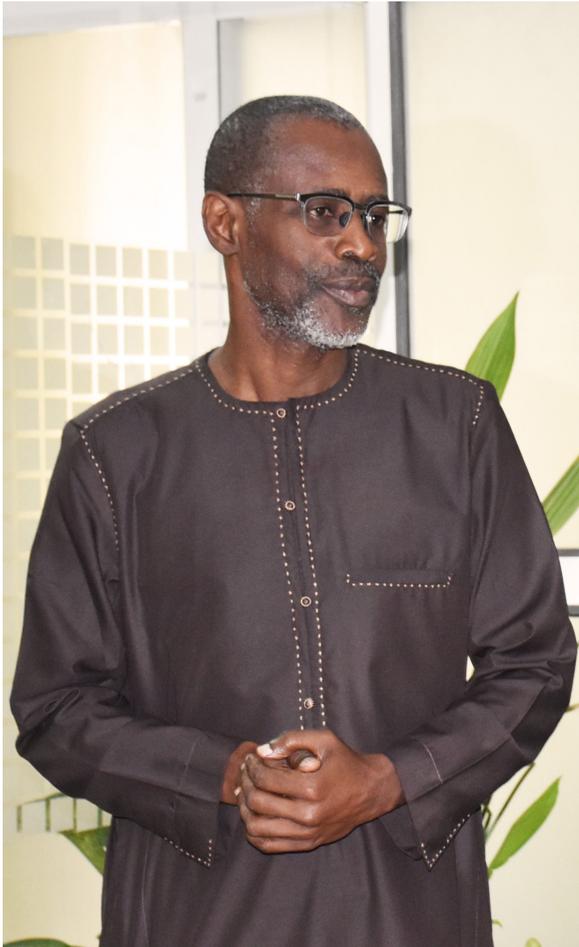
Je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille et votre rigueur pour réaliser efficacement tous les chantiers ouverts devant nous. Il nous revient de persévérer dans cette voie. Je vous y exhorte !

Excellente année 2023 à tous.

Demba KANDJI



Le Secrétaire général magnifie les avancées



Monsieur le Médiateur de la République

L'honneur me revient, ce jour, lundi 02 janvier 2023, de vous présenter les vœux de l'ensemble du personnel de l'Institution que vous incarnez.

Il me plaît de marquer à votre aimable attention que tous ceux qui sont ici présents vous souhaitent, d'abord, une longue vie en santé parfaite ensuite une nouvelle année pleine de réussites à tous points de vue.

Le personnel de l'Institution, par ma voix, tient à vous féliciter vivement pour ce qui peut être considéré comme le bilan d'activités de l'année 2022.

Vous avez donné des impulsions nouvelles en inscrivant chacun d'entre nous dans une dynamique enrichissante de contribution à la promotion et à la consolidation de l'Etat de droit.

Vos collaborateurs, quel qu'ils soient, du Conseiller au Technicien de surface, ont pris l'exacte mesure de ce qui a été accompli en termes de renforcement de la visibilité institutionnelle, de dotation en instruments de travail, d'amélioration significative des espaces de travail, de motivation financière et de couverture maladie.

Chacun d'entre nous apprécie, positivement, les perspectives dans lesquelles vous situez vos démarches à la lumière du plan de développement stratégique et du plan annuel de travail qui constituent nos bréviaires, si je puis m'exprimer ainsi.

Les membres du personnel comptent vous accompagner, de façon soutenue, dans la matérialisation de vos objectifs et vous souhaitent, Monsieur le Médiateur de la République, une excellente année 2023.

Le Secrétaire général



La Médiature valide son Plan stratégique



L'Institution du Médiateur de la République se trouve à la croisée des chemins face aux exigences de la société démocratique qui implique un respect scrupuleux des droits du citoyen.

L'administration dont la mission entre autres et de servir le citoyen peine à intégrer dans ses rapports avec le citoyen cette nouvelle donne. Encore très inspiré par le modèle colonial, elle demeure toute puissance. Aussi, le citoyen, se sent-il désarmé, lorsqu'il est en conflit avec l'administration.

Le Médiateur de la République, médiateur social, porte-parole du citoyen et défenseur de ses droits aussi bien dans les secteurs public que parapublic, est forcément interpellé

par une telle situation. Pour lui, il urge de renforcer, dans les missions qui lui sont dévolues, de contribuer à l'émergence d'une société où les citoyens et l'administration restent soumis à l'Etat de droit.

Pour se donner les moyens de nourrir cette vision, l'Institution vient de procéder à son un audit opérationnel suivi de l'élaboration de son plan stratégique. Cet outil de pilotage et de développement institutionnel doit aider le Médiateur à mettre en place une organisation ca-

pable d'assurer leur mise en œuvre.

Ces chantiers imposent, en effet, un recentrage stratégique dans la démarche et dans les modalités de prise en charge de ses différentes missions tant au plan humain que matériel. Le processus inclusif et participatif a été facilité par une personne ressource.

Les objectifs visés s'articulent autour des points suivants :

Objectifs

- Faire l'état des lieux et la cartographie du dispositif actuel d'intervention
- Analyser les forces et les faibles en rapport avec les missions et la nouvelle vision,



RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL

- Proposer un modèle opérationnel efficient et efficace
- Préciser les profils nécessaires et les fiches de poste y afférents
- Proposer un plan de renforcement de capacité si nécessaire
- Elaborer un plan stratégique en rapport avec les résultats du diagnostic et les missions dévolues

Cet exercice participatif et inclusif sera complété par l'élaboration d'un plan stratégique triennal 2022-2025 de l'Institution en adéquation avec les résultats du diagnostic organisationnel, de la vision, des valeurs, et des missions dévolues à l'Institution.

Les principaux objectifs retenus :

Contribuer à au renforcement de l'Etat de droit,

Mettre en place une organisation capable d'assurer efficacement les missions de l'Institution du Médiateur de la République.

LES PRINCIPAUX AXES STRATÉGIQUES

Axe 1

Renforcement institutionnel

Il prend en compte le renforcement des capacités du personnel, l'adoption d'un nouvel organigramme plus adapté, l'amélioration des procédures et des modalités de travail, l'acquisition de locaux plus fonctionnels, la mobilisation de ressources additionnelles, la redynamisation de la présence du Médiateur dans les régions surtout les plus éloignées, par le biais de délégations régionales fonctionnelles...

Axe 2

Plaidoyer pour une administration et des citoyens soumis au droit plusieurs activités ciblant l'Administration

Cet axes intègre des activités d'envergure ciblant : l'Administration, la société civile, les leaders d'opinion, les personnes en situation de vulnérabilité, le secteur privé national...

La journée d'interpellation du Médiateur, la production d'études en relation avec l'Etat de droit et le respect du citoyen, l'amélioration de la visibilité institutionnelle...

Axe 3

Renforcement des capacités des personnels

Il comprend principalement des formations. Le plan stratégique connaîtra un début de mise en œuvre dès 2023 au travers d'un plan annuel de travail (PTA).

Un début de mise en œuvre

A peine le processus terminé, un début de mise en œuvre a été noté particulièrement sur l'amélioration de la visibilité institutionnelle par :

- L'adoption d'un nouveau logo plus conforme aux missions et à la vision de l'Institution,
- La refonte du site web devenu plus convivial, plus fonctionnel et plus institutionnel,
- L'élaboration de dépliants présen-

tant l'Institution dans ses missions, son mode de saisine et ses prérogatives,

- La production d'un bulletin trimestriel d'information dénommé Le MEDIATEUR,
- Le renforcement du fond documentaire de l'Institution par l'acquisition de nouveaux ouvrages intéressant le champ d'action de la Médiation,

- L'équipement en matériel de bureau et le renouvellement du parc informatique,
- L'amélioration de l'environnement de travail et des conditions de travail,
- L'accès inédit du personnel à l'assurance Maladie,
- La tenue d'un atelier de formation sur le dialogue social.



RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL |

Le personnel mieux soigné



Le plan stratégique de la Médiature intègre un axe dédié au renforcement de l'Institution. Pour engager sa mise en œuvre, Le Médiateur de la République a décidé d'améliorer la prise en charge médicale du personnel, en tant que premier facteur de performance de l'Institution. La cérémonie de réception des cartes d'assurance a eu lieu le 5 décembre 2022, dans nos locaux, sis à la rue Vincens angle Faidherbe au grand bonheur de tous les agents.

Ouvrant la séance, le Médiateur de la République a tenu à rappeler l'importance de la couverture maladie au sein de la structure qui compte en son sein des agents aux conditions sociales différentes. Dans la même lancée, Monsieur le Médiateur de la République s'est réjoui du partenariat ainsi noué avec la SOCAR ASSURANCES et ASKIA ASSURANCES avant de féliciter vivement monsieur Daouda Sada DAFF, Directeur Gé-

néral de SOCAR Assurances pour son engagement et sa disponibilité à accompagner la Médiature dans cette belle aventure.

Selon lui, cette initiative est venue à la bonne heure pour combler un vide et ainsi assurer aux agents et à leur famille, une correcte prise en charge sur le plan médical et sanitaire.

Le Médiateur de la République a tenu à rappeler, qu'au-delà des avantages liés à cette prise en charge,

chaque bénéficiaire, doit en faire un usage éthique et probe, seul gage sauvegarder cet outil qui ne saura faire bon ménage avec des abus ou autres dérapages.

Monsieur DAFF, quant à lui, a tenu à se féliciter du partenariat ainsi conclu avec l'Institution du Médiateur de la République et en bon assureur a expliqué de façon très claire tous les contours de la couverture maladie et de la couverture santé en insistant sur les avantages qu'elle offre.

Monsieur DAFF s'est également beaucoup appesanti sur des pratiques comme la fraude qui sont à bannir. Selon lui, les assurés doivent faire preuve de responsabilité pour assurer la pérennité de l'outil et ainsi permettre à chacun d'en tirer les avantages offerts.

Il a terminé en assurant sa disponibilité et celle de ses collaborateurs pour permettre à tous les agents de la Médiature de bien jouir de leur assurance.

La conseillère, chargée de la facilitation auprès de M. Daff s'est également félicitée de ce partenariat ainsi scellé avant d'insister sur le respect de l'Institution qui passe nécessairement par une grande responsabilisation des acteurs censés éviter les dérives de nature à saper l'ensemble des efforts consentis par le Médiateur pour mettre le personnel à l'abri de la précarité sur le plan sanitaire.

Reprenant la parole, Monsieur le Médiateur de la République a encore appelé les uns et les autres à une bonne gestion de cet instrument indispensable à la préservation de notre équilibre social avant de procéder solennellement à la remise des cartes d'assurance.



Chapeau bas

PAR KHADIM AMAR

Monsieur le Médiateur de la République,

En seulement 13 mois 25 jours exactement vous avez réalisé à la tête de l'Institution, sans tambour ni trompette, des choses grandioses.

Le diagnostic fait à votre arrivée sur l'état du matériel existant, le manque de dispositif de communication interne, le défaut de câblage pouvant permettre de travailler en réseau, l'absence de connexion internet conjugué à la quasi précarité des agents de la Médiature ne laissait aucunement présager des mesures énergiques que vous avez apportées en un temps record.

Dès les premiers jours, je me rappelle que c'était en fin d'année, période de tension budgétaire, vous avez ordonné la mise en place de fontaines d'eau à tous les niveaux de l'Institution pour permettre aussi bien au personnel qu'aux usagers d'étancher leur soif en cas de besoin.

Cette mesure est suivie de l'aménagement d'un espace restaurant avec des tickets subventionnés, ce qui a amené plus de convivialité dans l'équipe - Médiature puisqu'à la pause, tous se retrouvent audit restaurant dans une très bonne ambiance.

J'avoue qu'avant le restaurant, à l'heure du déjeuner, il m'arrivait d'avoir de la gêne à me restaurer alors que certains parmi nous, n'en

avait pas droit, faute de moyens. C'est une mesure de justice sociale que vous avez ainsi prise.

Vos préoccupations concernant le bien être du personnel s'accompagnent de votre souci de rendre le travail plus performant et efficace. Ainsi, vous avez fait remplacer les ordinateurs de l'ensemble des postes en plus de l'acquisition d'ordinateurs portables pour les besoins spécifiques.

La mise en place d'une assurance maladie au profit des agents et de leur famille, un vieux rêve du personnel, est devenu une belle et rassurante réalité.

Last but not least, l'augmentation substantielle des salaires, constatée à la fin du mois de novembre, a redonné le sourire et plus de motivation à tout un chacun.

Pour toutes ces réalisations, nous vous disons du fond du cœur MERCI, Monsieur le Médiateur de la République.

Nous vous réitérons notre ferme volonté et engagement à faire tout ce qui est à notre possible pour vous accompagner à réussir magistralement votre mission.

Avec vous la Médiature de la République continuera à rayonner au sein des institutions de la République du Sénégal.



VIE DE L'INSTITUTION | FICHE D'AUDIENCE

Pour la période, le Médiateur de la République a reçu en audience plusieurs délégations.

La délégation de l'Organisme National de Coordination des Activités de Vacances (ONCAV)

Le jeudi 14 juillet 2022, le Médiateur de la République a reçu une délégation de l'ONCAV conduite par son président Monsieur Amadou KANE.

L'audience faisait suite à la lettre d'invitation adressée au Médiateur de la République pour prononcer la leçon inaugurale de l'Université des Navétanes qui s'est finalement tenue dans les locaux de la Faculté de sciences juridiques et politiques de Dakar, le 28 août 2022, autour du thème : la citoyenneté active au service du développement.

Au cours d'échanges fructueux, le Médiateur de la République a mis en exergue le rôle important des associations sportives et culturelles dans la contribution des jeunes aux efforts de développement. Il a ainsi saisi l'occasion pour partager avec les



membres de la délégation sa vision de l'Institution dont il assure la direction en insistant sur le fait que le

cœur de sa démarche se trouve dans la promotion et la consolidation de l'Etat de droit.

La délégation de l'Association des Cliniques Privées du Sénégal

Le mardi 19 juillet 2022, le Médiateur a reçu en ses bureaux une délégation de l'Association des Cliniques Privées du Sénégal, conduite par le Docteur Omar Konaté.

L'objectif de cette visite était de solliciter l'intervention du Médiateur de la République relativement aux ac-

tions engagées contre les membres de l'Association par les services du Ministère du commerce dans le cadre de l'assainissement du secteur privé de la santé.

Au cours des échanges, il est revenu que le Ministère du commerce a initié le contrôle de leurs tarifs en se basant sur le dispositif réglementaire datant de 1983 et en sanctionnant lourdement 11 cliniques sur 12. Le

Médiateur de la République, entouré de ses collaborateurs, a remercié les membres de la délégation pour la confiance placée en l'Institution qu'il dirige et a pris l'engagement de soumettre au Ministre du commerce les doléances des cliniciens notamment la désuétude de l'arrêté ministériel du 23 février 1983 fixant le taux maximum des honoraires des médecins privés.



Les représentants du Collectif Jot Sunu Akk

Le Médiateur de la République, en présence de ses collaborateurs, a reçu le mardi 30 août 2022 une délégation des sinistrés des inondations 2005/2006 estimant devoir être relogés dans le cadre du Plan Jaxaay.

Le Médiateur de République, après leur avoir souhaité la bienvenue, a salué le sens de leur initiative basée sur la recherche de solutions consensuelles, en lieu et place des revendications violentes.

Prenant acte des difficiles conditions de vie des familles ayant subi les conséquences désastreuses des inondations, le Médiateur de la République s'est engagé, dans le cadre de ses missions et pouvoirs, à saisir les autorités concernées aux fins de



résolution de l'épineux problème. Il exprimera sa satisfaction de voir que les réclamants, dans un souci de démarche amiable, ont eu à solliciter diverses autorités dont le gouverneur

de Dakar, les préfets de Pikine, de Guédiawaye et de Dakar, le sous-préfet de Bambilor, le commissaire de Jaxaay ainsi que le maire de la commune.

L'Union Nationale des Retraités de la Police

Le jeudi 07 septembre 2022, le Médiateur de la République, entouré de ses collaborateurs, a reçu une délégation de l'Union Nationale des Retraités de la Police, conduite par son président Monsieur Cheikh Tidiane Kane.

L'objet de la démarche était de féliciter le Médiateur de la République de sa nomination d'abord et, ensuite, de lui soumettre les doléances suivantes relatives aux conditions des membres :

- L'incorporation de l'indemnité de charges de police dans la pension de retraite
- Le règlement du préjudice subi et résultant des six années de radiation de la police nationale





FICHE D'AUDIENCE

- L'utilisation des retraités pour assurer le monitoring et le suivi constant des agents en activité.
- L'intégration des retraités dans le volet formation initiale.
- Remise en état de la Brigade Féminine de la Police.
- L'utilisation des retraités dans l'éducation citoyenne pour la préservation de la paix sociale.
- Remise de décoration aux retraités pour services rendus à la nation (de la 1ère à la 21ème promotion de l'école de police).
- Nécessité de reversement aux maris des pensions des veuves.
- Revalorisation de la pension des veuves.
- Interprétation du statut des fonctionnaires de police sur les notions de pensions de retraite et pensions militaires.



- Revalorisation des pensions de retraite, et pour lesquelles, ils sollicitent l'intervention du Médiateur de la République.

Le Médiateur de la République a magnifié la démarche citoyenne de l'association qui, à ses yeux, est un relais naturel de l'Institution dans la protection de l'Etat de droit.

A ce titre, il s'est fait un devoir de l'accompagner dans la recherche de solutions aux problèmes ainsi soulevés et dans ce cadre, il a demandé au président de l'association de lui déposer le plus vite possible un mémorandum listant de façon très claire les doléances évoquées.

Le Collectif des éducateurs spécialisés non encore recrutés

Le mardi 11 octobre 2022, le médiateur de la République a reçu, avec ses collaborateurs, le Collectif des éducateurs spécialisés non encore recrutés, sous la conduite de la présidente madame Ndèye Astou Diba.

L'objet de leur démarche était d'informer le Médiateur de la République de leur situation en lui demandant d'intercéder auprès des autorités étatiques concernées pour la résolution de leurs difficultés.

Il est ressorti des échanges que les éducateurs spécialisés, formés à l'École Nationale des Travailleurs Sociaux, issus des promotions 2006 à 2011 et au nombre de quatre-vingt-

sept (87), ne sont pas encore recrutés dans la Fonction Publique malgré les directives du Premier Ministre contenues dans le courrier n°01008 /PM/cab/cs/jur/ad du 11/12/2015.

Le Médiateur de la République a été informé qu'entre 2017 et 2018 certains d'entre eux ont été engagés dans la Fonction Publique et qu'il reste aujourd'hui cinquante éducateurs spécialisés non encore recrutés.

Bonne note a été prise que les démarches entreprises au niveau du Ministère de la Justice et du Ministère de la Fonction Publique n'ont pas encore abouti par manque d'une autorisation spéciale de recrutement devant émaner du Premier ministre.

L'attention du Médiateur de la République a été aussi attirée sur le manque de personnel au niveau des

services relevant de la Direction de l'Éducation Surveillée et de la Protection Sociale ; situation qui impacterait sur le fonctionnement normal de la structure.

Le médiateur de la République a tenu à rassurer les membres du collectif sur la légitimité de leur demande tout en prenant l'engagement de faire le plaidoyer nécessaire auprès des autorités concernées pour le recrutement des éducateurs spécialisés très utiles au bon fonctionnement du système judiciaire en raison de la qualité technique de leur formation.

Il a souhaité qu'un système de suivi et de monitoring soit institué en rapport avec le collectif pour les actions à mener par l'Institution qu'il dirige.



La Coordination Nationale des Maîtres d'Éducation Physique et Sportive

Le mardi 18 octobre 2002, une délégation de la Coordination nationale des maîtres d'éducation physique et sportive a été reçue par le Médiateur de la République, sous la conduite de son coordonnateur national Monsieur Khalifa Ababacar NDIAYE.

Les discussions ont porté sur la situation des maîtres d'éducation physique et sportive formés par le CNEPS de Thiès, affectés pour servir dans les lycées et collèges du Sénégal. Les membres de la Coordination ont fait observer au Médiateur de la République que ces agents sont les seuls de la fonction publique à ne pas bénéficier d'un plan de carrière.

Au cours des échanges, il a été révélé que les maîtres d'éducation physique et sportive sont au nombre de 2451 dont 51 devant incessamment aller à la retraite.



Le Médiateur de la République a précisé avoir pris la mesure des doléances qui donnent lieu à des démarches, depuis plus de 23 ans, de la part de la Coordination auprès des autorités sans succès.

Il a assuré les membres de la délégation de son intercession pour porter à l'attention de ces dernières leur demande de reversement dans le corps des professeurs d'éducation

physique et sportive, à l'instar des sortants de la formation payante du CNEPS. Le Médiateur de la République a précisé qu'au titre de sa mission de défenseur des droits et de l'État de droit, il ne ménagera aucun effort pour un accompagnement et un plaidoyer des plus soutenus aux fins de sensibiliser toutes les autorités en mesure de régler le problème.





PARTENARIAT | FORMATION

Ombudsman et Médiateurs de la francophonie en session à Rabat



Les 22 et 23 novembre 2022, à Rabat, (Maroc), l'Institution du Médiateur de la République du Sénégal a participé à la session de formation commune de l'Association des Ombudsman et Médiateurs de la Francophonie et de l'Association des Ombudsman et Médiateurs de la Méditerranée. Outre le Sénégal, ont participé à cette activité, les représentants des pays suivants : Maroc, Canada, Belgique, Egypte, Bénin, Palestine, Malte, Centrafrique, Burkina Faso et Côte d'Ivoire.

Le thème de la session portait sur: «Institutions du Médiateur et de l'Ombudsman, processus et moyens d'intervention».

Les collaborateurs des Ombudsman et Médiateurs des différents pays ont procédé à des échanges d'expériences après avoir discuté sur des problématiques d'intérêt majeur en rapport avec l'exercice au quotidien de leurs missions.

À l'occasion des deux journées, les thèmes ci – après ont été présentés et discutés :

- **Saisine et processus de traitement des plaintes**

- Moyens de recevabilité des plaintes
- Processus de traitement
- Analyse et suivi des plaintes avec l'Administration

- **Techniques de médiation physique**

- Accueil
- Ecoute
- Orientation

- **Moyens d'intervention des Médiateurs et Ombudsman**

- Moyens d'intervention en cours de traitement des plaintes
- Moyens et outils de recherche et d'investigation
- Recommandations

- **Rapports des Médiateurs et Ombudsman**

- Rapports annuels
- Rapports thématiques
- Rapports spéciaux

- **Traitement des plaintes des personnes en situation de vulnérabilité**

- Personnes en situation de handicap
- Enfants
- Personnes âgées
- Migrants



PARTENARIAT

- Relations des Institutions de Médiation

- Relations avec le Parlement
- Relations avec les médias
- Relations avec la société civile

Les présentations des thèmes ont été suivies par des échanges sur des expériences pratiques.

L'Institution du Médiateur de la République du Sénégal a traité le module relatif aux moyens d'intervention des Médiateurs et Ombudsman, en livrant une étude comparative de législations de dix pays membres des espaces francophone et méditerranéen : Sénégal, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, France, Luxembourg,

Madagascar, Mali, Maroc, Tunisie.

L'analyse des textes soumis à l'appréciation des participants à la session de formation donne à voir, essentiellement, les moyens d'intervention suivants : propositions, recommandations, injonctions, questions et réponses – convocations, enquêtes et investigations, droit à communication, interventions en équité, rapports, interventions en accélération de procédures judiciaires, engagement de procédure disciplinaire et saisine de la justice, suggestions de poursuite disciplinaire ou de poursuites devant les juridictions répressives, intervention devant les juridictions, commande d'études, déclenchement de

l'action publique par citation directe, interlocuteurs permanents et comités de coordination, séances d'imprégnation avec les réclamants, espaces d'interpellation démocratiques (Exemple des EID du Mali), prises de positions publiques (interviews, communiqués de presse, interpellation des autorités publiques).

Ces divers moyens d'action sont accordés aux Ombudsman et Médiateurs en fonction des spécificités de chaque pays, des contextes historiques ayant présidé à la naissance des Institutions de médiation ainsi que des choix de politique législative des Etats respectifs.

Les échanges d'expériences entre les différents participants à la session de formation ont mis en relief les moyens d'action octroyés aux Médiateurs et Ombudsman pour exercer utilement leur magistère d'influence.

Au sein de systèmes socio – politiques très divers, les Médiateurs et Ombudsman participent, par leurs missions et pouvoirs, à la promotion et au renforcement de l'Etat de droit, à la défense des droits humains notamment ceux des personnes vulnérables.

Les contributions ont aussi mis le focus sur les vulnérabilités dites numériques avec des suggestions sur les formes d'intervention que pourrait revêtir l'implication des Médiateurs et Ombudsman dans les recherches de solutions.

Les problématiques liées aux douloureuses situations liées aux migrations internes et transfrontalières ont été abordées.

Certes, les Institutions de médiation n'ont pas les capacités financières et logistiques pour participer aux dispositifs de contention ou de neutralisation des flux migratoires. Il n'empêche qu'elles peuvent utiliser leurs pouvoirs de recommandation et de proposition pour mettre à la disposition des autorités des grilles d'analyse, des éléments de compréhension et de solution de phénomènes aussi complexes que ceux migratoires.

Touchant à ces aspects, le Médiateur de la République du Sénégal entend provoquer la réaction de ses homologues de l'espace UEMOA sur le sort des populations dont les déplacements forcés résultent des manœuvres jihadistes, d'activités terroristes ou de conflits violents interethniques.

A cet égard, il compte proposer la tenue d'une conférence de haut niveau sur cette forme, parfois occultée, de migration qui pourtant est en train de détruire gravement et à des échelles insoupçonnées les équilibres sociaux, politiques et économiques dans le Sahel : dislocation des familles, non scolarisation des enfants, privation d'accès aux services sociaux de base, rupture des solidarités ethniques, alimentation des espaces de recrutement jihadiste ou terroriste...

Les sessions de formation, à l'exemple de celle de Rabat, sont des occasions de fixer davantage les Institutions de médiation dans la centralité de leur office qui est, incontestablement, la défense de l'Etat de droit.

Cet au nom d'un tel impératif qu'ont été abordés les cas des personnes souffrant d'autres vulnérabilités : handicapés physiques, sujets atteints de troubles mentaux, enfants en situation de danger, femmes subissant des violences de toutes sortes, détenus en situation deshumanisante....



PARTENARIAT | VISITE DE TRAVAIL

Le Médiateur reçoit une mission du Niger



L'Institution du Médiateur de la République a reçu une mission de l'Institution de son homologue du Niger en la personne de son secrétaire générale, Maître Moukèïla Mina Chapi et de son conseiller chargé des recours, Ali Séïni. Les deux institutions, toutes membres de l'AMP-UEMOA, ont procédé à des échanges d'expériences.

Les échanges fructueux ont porté sur leurs différents plans stratégiques, leur champ d'intervention, leur mode de financement, leur mode opératoire ainsi que les difficultés et contraintes rencontrées, parfois, dans l'exécution de leurs missions.

Les travaux de haute facture se sont déroulés dans une atmosphère empreinte de grande convivialité et ouvrent sur des perspectives réelles de collaboration entre les deux Institutions.

Nos hôtes ont particulièrement apprécié les compétences du Médiateur et de ses collaborateurs et ont tenu à saluer l'ouverture et la générosité des sénégalais connus pour leur sens élevé de la teragan.

A l'issue des cadeaux ont été remis à nos amis du Niger en marge de la cérémonie de présentation de vœux du personnel au Médiateur de la République.





«L'Éducation civique comme antidote à la montée des incivilités»

Abdoulaye DIEYE, Enseignant-chercheur en droit public à la Faculté des Sciences Juridiques et politiques de l'UCAD revient ici sur la notion de citoyenneté, sur les incivilités et leurs causes, sur le rôle que peut jouer une Institution comme la Médiation de la République dans le respect des normes et règles officielles qui structurent la collectivité.

Le terme de citoyenneté renvoie à des réalités diverses. On parle de citoyenneté sociale, de citoyenneté économique, de citoyenneté politique etc. D'un point de vue juridique par exemple, la citoyenneté se définit par la possession de la nationalité d'un Etat et la jouissance de ses droits civils et politiques. Mais en fait, les multiples conceptions de la citoyenneté sont reliées par une vision du monde assise sur le bien vivre et des valeurs comme la civilité, le civisme, l'amour du bien commun, du patrimoine commun, le respect des normes...En règle générale, quand on aborde le thème de la citoyenneté, c'est pour l'analyser sous le prisme du civisme. Cette notion renvoie au dévouement du citoyen pour la collectivité à laquelle il appartient. Il renvoie au respect du bien commun, de la chose publique, des normes et autres règles qui structurent cette collectivité. Quand on parle de «crise de la citoyenneté», c'est en général, pour désigner et parfois s'en émouvoir, la prolifération des actes d'incivisme et des conduites sociales qui



heurten nos valeurs ancestrales, bafouent les normes et autres règles qui structurent notre société.

On a le sentiment qu'il existe un déficit de citoyenneté dans l'espace public sénégalais qu'elle en serait les causes ?

Nous avons l'intime conviction que les causes sont nombreuses et variées mais il serait difficile, pour répondre à la question, de ne pas pointer le déficit d'éducation à la citoyenneté et l'absence de sanction. L'espace public est considéré comme un « no mans land ». Evidemment, parler d'éducation à la citoyenneté renvoie à l'enfance, à l'école, au relâchement de l'autorité parentale. L'école est le lieu

où l'on doit transmettre les connaissances de base, et enseigner les attitudes permettant à l'enfant d'être sensibilisé par rapport aux comportements, aux attitudes et aux valeurs requises pour la vie commune dans la société, pour la coexistence harmonieuse au sein de cette société.

Parler de sanction, c'est faire allusion à la responsabilité de l'autorité politique. Qui est responsable quand, sans autorisation, les citoyens se livrent à un tapage nocturne récurrent ? Qui est responsable quand, en dépit de ce qu'en dit le code de l'hygiène, on ne réagit pas face à des citoyens qui déposent sur la voie publique des ferrailles, gravats et épaves de toute sorte ? Qui est responsable



ECLAIRAGE AVEC...

quand on laisse laver à grande eau les voitures ou le linge sur la voie publique ?

Quand un Ministre, parce qu'épinglé dans sa gestion, jette le discrédit, l'opprobre sur les institutions de contrôle, doit-on s'émouvoir des dérives langagières du simple citoyen? Sans rappel à l'ordre de l'autorité suprême, pourra-t-on empêcher l'administré de penser que certaines institutions sont inutiles et de n'avoir aucune attitude respectueuse envers elles ?

Quel est l'impact de cette défiance des citoyens vis-à-vis des Institutions mais aussi sur notre vivre ensemble ?

La citoyenneté est un statut accordé à ceux qui sont des membres à part entière d'une communauté. Être citoyen, c'est se montrer responsable, aussi bien dans sa vie privée que dans l'espace public. Le citoyen a des devoirs envers les autres citoyens mais il a aussi des devoirs envers la communauté étatique. En dehors de la soumission aux lois, il doit s'acquitter de ses devoirs civiques. Il ne doit pas manifester une indifférence totale quant à la gestion de la cité. La participation à la vie politique, ce n'est pas forcément par une activité politique partisane. Elle peut se traduire par le vote lors d'élections. Evidemment, il y a lieu de tenir compte du fait que le statut juridique de citoyen est un statut de liberté dans la mesure où un citoyen peut choisir de participer ou de ne pas participer à la vie publique avec en filigrane, la légitimité grande ou faible des institutions ou des dirigeants.

La légitimité implique aussi bien le problème posé par le fondement du pouvoir que la justification de l'obéissance qui lui est due. Elle justifie la confiance que les citoyens doivent

avoir vis-à-vis des institutions démocratiques. Les réponses comportementales des citoyens sur bien des sujets sont la résultante de la confiance qu'ils ont à l'égard de ces institutions. C'est cette confiance qui conduit à une large adhésion aux mesures proposées et à leur strict respect.

Faut-il réinventer un «nouveau type de citoyen sénégalais » ?

L'éducation civique à l'école a été quelque peu négligée mais elle est, pour demain, le remède par excellence à la montée des incivilités et à la crise de la citoyenneté. Pour aujourd'hui, il faut s'atteler à bâtir une éthique du bien commun, une culture civique et une nouvelle citoyenneté en alliant sensibilisation, conscientisation et sanction des dérives, actes d'indiscipline et autres déviances. Il faut mettre en exergue les valeurs et comportements vertueux. Prenons par exemple, ce qui fait l'actualité, la publication du rapport de la Cour des comptes. L'on a entendu parler de ceux qui ont fauté. A côté, il y a des autorités qui ont été irréprochables. On n'en a pratiquement pas parlé.

Pour avoir un nouveau type de citoyen sénégalais, il faut se départir de tout comportement de nature à ancrer un « maa tey » ambiant découlant de l'analyse suivante : en haut lieu, ils font ce qu'ils veulent. Il en est ainsi si la culture de contournement des normes et des règles est ancrée chez les dirigeants. Cela génère un « maa tey » chez certains citoyens. Il est utile de renvoyer l'image d'autorités imbues de culture démocratique et nourries à la sève du constitutionnalisme. Il s'agit de cette doctrine fondée sur l'idée de la suprématie de la Constitution sur les autres normes juridiques nationales, une idée qui n'est pas seulement juridique mais

qui exprime aussi un jugement de valeur : la croyance dans le fait que la Constitution représente la meilleure garantie contre l'arbitraire du pouvoir politique. C'est cette croyance qui va sécréter le respect, par les citoyens, voire l'obéissance aux normes qui nous régissent.

Quel peut être le rôle de l'Institution du Médiateur dans la promotion de la citoyenneté ?

Justement, le Médiateur peut aider à la restauration de la confiance. N'oublions pas que cette institution a pour raison d'être l'instauration d'un climat de confiance entre l'administration au sens large et les administrés. Elle est au service des administrés pour le règlement des litiges quand les recours gracieux, hiérarchiques ou juridictionnels ne sont plus praticables pour des raisons de délai ou autres. Quand les déviances comportementales, violations des règles et procédures, travers de toute sorte sont le fait d'autorités, qui d'autre que le Médiateur qui a pour rôle de régler, par la médiation, des différents de natures diverses est mieux outillé pour « remettre les choses à l'endroit » ?

La valeur ajoutée de l'institution qu'est le Médiateur par rapport à d'autres réside dans le fait que même si une décision respecte la loi, même si une position d'une autorité est légalement irréprochable, il peut adresser une recommandation en équité si cette décision ou cette position, entraîne des conséquences graves ou inéquitables pour le plaignant. Son action est de nature à bâtir une confiance. Avoir confiance en une institution peut amener un citoyen à renoncer à violer les normes et règles officielles qui structurent la collectivité. L'espoir fait vivre, n'est-ce pas ?



ENTRETIEN | PR MBAYE THIAM

« Décoloniser notre administration dans son organisation comme ses modes de fonctionnement »



Dans cet entretien, Monsieur Mbaye Thiam, Professeur d'archivistique et gestion des documents administratifs, ancien directeur de l'Ecole de Bibliothécaires, Archivistes et Documentaliste (EBAD), Université Cheikh Anta Diop Diop et actuellement : Conseiller et porte-parole du Recteur de l'UCAD, pose un regard sur la trajectoire de l'administration sénégalaise et la nécessité de la réorganiser pour davantage la rapprocher du citoyen qu'elle doit servir, avec respect et célérité.

Du haut de votre expérience professionnelle d'archiviste quel regard portez-vous sur l'Administration publique au Sénégal ?

L'administration du Sénégal est la plus vieille d'Afrique francophone. En effet en plus d'avoir été la première colonie française d'Afrique dès le début du 19^{ème} siècle, le territoire français du Sénégal a servi de laboratoire du système colonial français en Afrique. Ainsi le noyau de réseau des archives publiques françaises d'Afrique a été

installée au Sénégal en 1914. Il coordonnait en réseau depuis la capitale de l'Afrique occidentale française (AOF), la création, le traitement, la conservation et l'exploitation des archives produites par les territoires des huit colonies de l'AOF.

Avec un gouverneur général de l'AOF résidant à Dakar, un gouverneur installé à Saint Louis, des institutions de formation, de santé, d'agriculture, d'élevage, etc., le territoire du Sénégal sera doté très tôt

d'une administration centrale. Avec la création des subdivisions administratives comme les cercles et techniques (équipement, enseignement, infrastructures de chemin de fer, port, chambre de commerce, etc.), le maillage administratif du pays est devenu une réalité depuis la fin de la première guerre mondiale. Enfin le système municipal, instauré au Sénégal depuis le 19^{ème} siècle a permis de doter le Sénégal d'une administration pour répondre aux problèmes et besoins des populations.

Cet héritage colonial sera conforté dès l'accession du pays à l'indépendance en 1960. Le Sénégal indépendant a en effet renforcé la consolidation de l'appareil administratif, en en faisant l'outil principal d'encadrement de l'exécution des politiques publiques. A côté des écoles spécialisées créées par le colonisateur, les différents gouvernements érigeront des établissements de formation aux différents niveaux de hiérarchie et de responsabilité avec les écoles d'administration publique (ENA, ENAM), de sécurité (police, douanes, armées, gendarmerie, etc.).

Tout ce dispositif reposera en partie sur les résultats de l'université de Dakar, créée en 1956 pour servir à la formation des cadres supérieurs.

Tout cela pour dire qu'aussi bien en quantité qu'en qualité, comme en vision et perspective continues, notre pays dispose d'une solide administration. Elle renferme incontestablement des potentialités réelles de prise en charge des problèmes du pays, même si elle connaît des pesanteurs et des faiblesses réelles qui en limitent les performances.



ENTRETIEN

Les citoyens ont le sentiment que l'Administration leur complique souvent la vie par des procédures compliquées, par une attitude peu amène vis-à-vis du public en général....

Une des faiblesses majeures de l'administration de notre pays, réside dans un certain nombre de paramètres parmi lesquels nous pouvons citer les observations suivantes :

A l'indépendance du Sénégal, nous avons hérité d'une administration coloniale ; nous n'avons pas suffisamment évalué l'administration coloniale pour décliner les exigences du passage à une administration nationale. L'objet de ce nouvel outil administratif, ses objectifs, ses méthodes et procédures n'ont pas été repensés. Des secteurs entiers de notre administration continuent de fonctionner sur le modèle colonial d'une administration de domination extérieure, d'exploitation extravertie et même de négation culturelle dont l'usage du français comme la langue exclusive de travail.

La distanciation entre l'administration et les administrés : les citoyens ont bien souvent l'impression, en s'adressant à l'administration qu'ils quémandent un service plutôt qu'un droit.

Que faut-il faire pour rompre avec la toute-puissance de l'Administration ?

Je pense que, malgré ses acquis réels, notre administration pêche par une autorité insuffisamment contrôlée qui contribue à la déconnecter de son objet et de ses clientèles. Cette observation requiert une réorientation urgente. Le président de la république semblait l'avoir compris en convoquant en 2016, le forum sur l'administration. La rencontre

à laquelle j'ai eu le plaisir de participer, visait, en rassemblant les administrations et les administrés, de diagnostiquer les faiblesses de notre administration et de proposer des solutions durables. Mais il faut plus, notamment dans les sens suivants entre autres :

Premièrement, «Décoloniser» complètement notre administration dans son ORGANISATION Comme ses modes de FONCTIONNEMENT. Il nous faut passer de la notion de «chef», de «commandant» à celui d'agent public, formé et choisi dans sa communauté en fonction de critères de qualité pour assurer un service public;

Deuxièmement, sensibiliser les populations aux fonctions, objet, objectifs et méthodes des différentes administrations.

Faut-il réinventer l'Administration sénégalaise ? En quoi faisant ?

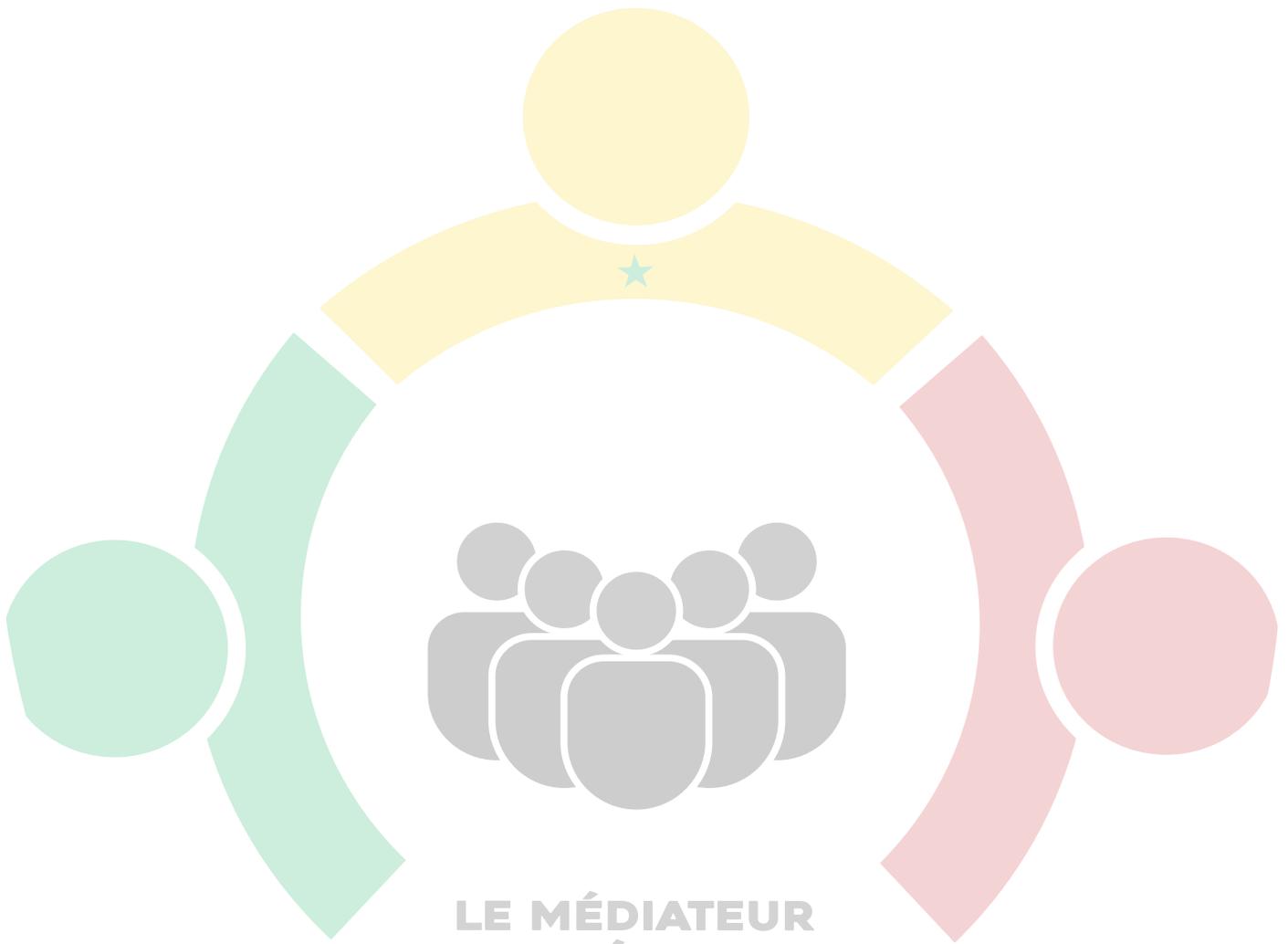
Ma conviction intime est qu'il nous faut effectivement « réinventer l'administration sénégalaise ». Cela ne signifie nullement dans ma tête que notre administration est à jeter à la poubelle. Au contraire, pour avoir beaucoup voyagé et observé ses homologues en Afrique et dans le monde, je puis affirmer que l'administration sénégalaise tient un rang encore enviable. Mais cela ne saurait occulter ses faiblesses notoires. Notre administration a intérêt à se départir des faiblesses comme :

1 - LA POLITISATION EXCESSIVE : une administration est au service de tous les citoyens d'un même pays. Elle doit impérativement éviter d'être le réceptacle de militants politiques à tous les niveaux. Les responsabilités, les recrutements doivent privilégier la compétence, le savoir-faire et la savoir être ;

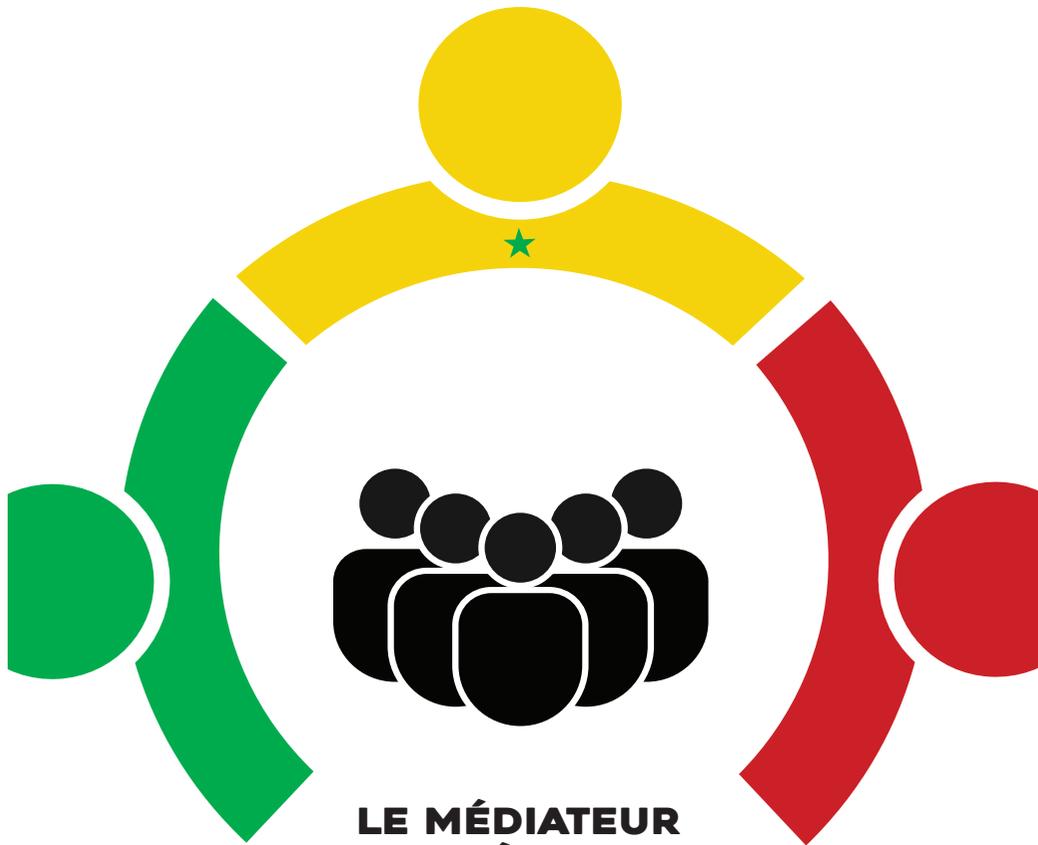
2 - Le DEFICIT DE CULTURE DU MÉRITE : pour redonner à notre administration le lustre que mérite son parcours, il lui faut instaurer, par une TRANSPARENCE absolue, une gestion de ses programmes en sanctionnant positivement ou négativement les mérites de ses agents.

3 - Les déficits de FORMATION et de SENSIBILISATION des citoyens au CULTURE du BIEN PUBLIC et de l'administration publique comme outil et objet de construction de notre destin commun. La culture administrative reste à asseoir et à consolider dans notre pays.

4 - L'INSUFFISANCE des instruments de médiation entre les administrations et les citoyens comme la Médiature de la République. Anticiper les possibilités de confrontation, éduquer et accompagner les citoyens à entretenir des relations de complémentarité avec LEUR administration, instaurer des espaces d'échanges et de partage entre les acteurs, constituent autant de moyens qui auraient aidé à diminuer progressivement la rupture de communication entre les administrations et les administrés au Sénégal. Pour ce faire il me semble utile, à défaut de multiplier les institutions de médiation, de redéployer le rôle et la fonction de la Médiature, de conforter ses moyens pour en faire un organe de facilitation.



**LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE**
À l'écoute du citoyen



LE MÉDIATEUR
DE LA RÉPUBLIQUE
À l'écoute du citoyen